

Taux des cotisations dues pour un apprenti au 1^{er} janvier 2016

Cotisations	Entreprises de moins de 11 salariés		Entreprises de plus de 10 salariés	
	PO	PP	PO	PP
▪ Accident du travail	-	2,19%	-	2,19%
▪ Contribution solidarité autonomie	-	-	-	0,30 %
▪ Retraite complémentaire				
↳ Production	-	-	-	3,875 %
↳ OPA avant 1998	-	-	-	4,65 %
↳ OPA depuis 1998	0,03 %	2,22 %	0,03 %	6,87 %
▪ AGFF	-	-	-	1,20 %
▪ Prévoyance (GIT et décès) + CFS (1)	Variable	Variable	Variable	Variable
▪ Formation professionnelle				
↳ Fafsea	-	-	-	0,20 %
↳ AFNCA – Anefa - Provea	0,01 %	0,30 %	0,01 %	0,30 %
↳ Adefa (site Sarthe)	0,05 %	0,05 %	0,05 %	0,05 %
(site Mayenne)	0,075 %	0,075 %	0,075 %	0,075 %
▪ Assurance chômage	-	-	-	4,00 %
▪ Assurance garantie des salaires	-	-	-	0,25%
▪ Fonds national d'aide au logement	-	-	-	0,10 %
Si employeur +de 50 sal et ape 800 810 820 900 910 920 ou 970				0,50 %
▪ Service de santé au travail	-	0,42 %	-	0,42 %
▪ Versement transport (2)	-	-	-	Variable
▪ Cotisation de base pénibilité	-	-	-	0,00 %
▪ Cotisation additionnelle pénibilité	-	-	-	0,10 %
▪ Contribution au fonds de financement des organisations professionnelles	-	-	-	0,016 %

(1) Les cotisations de prévoyance et CFS varient selon les conventions.

(2) La cotisation versement transport varie selon l'organisme concerné.